



Commune AULON

Notice Présentation Rénovation Espace Citoyen :

Projet d'adaptation de la mairie-salle des fêtes en Espace Citoyen.

La Commune par délibération du a envisagé la rénovation de la mairie Salle des Fêtes en Espace Citoyen.

Les travaux visent :

- La rénovation de la salle des fêtes communale en salle de cérémonies au rez de chaussée et à usage associatif,
- La création d'une salle de réunion et de travail pour les pour les élus à l'étage ;
- La création d'un sanitaire public accessible aux personnes handicapées ;
- L'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble,
- L'adaptation du bâtiment aux nouvelles technologies.

Principaux éléments de l'opération :

Dans ses grandes lignes l'opération comprend :

- Un diagnostic accessibilité réalisé en **2015 N° 15/IMO/0022** en par la SARL JCONCULTANT
 - Auberge communale
 - Salle des fêtes
- Un contrat d'architecte avec Madame TRANQUILIN :
 - Conception – permis de construire,
 - Dossier exécution Appel offre,
- Une étude Thermique bureau étude BIEE Monsieur PAUMIER
 - Etude thermique
 - Etude éclairage
- Un contrôle de la phase conception par le Bureau d'Etude SOCOTEC .

Règlement d'urbanisme : La Commune d'Aulon est dotée d'un POS modifié en 2014. Les travaux sont situés dans la zone UA du POS dans le périmètre AC1 servitudes de protection des monuments historiques.

- Une déclaration Préalable d'urbanisme a été déposée **DP065 046 18 00012 le 10 décembre 2018 avec demande d'avis de l'Architecte des bâtiments de France** pour les modifications extérieures du bâtiment.
- Une demande d'autorisation de modification d'ERP a été déposée **AT 065 046 18 00011 le 10 décembre 2018 avec passage en commission Départementale d'Accessibilité** le 18 janvier 2019 déposé dans le cadre du plan d'accessibilité communal concernant **ADAP 065 04615 P0001 du 28 décembre 2015.**

Emprise foncière :

Les bâtiments sont situés dans l'emprise foncière de la parcelle Communale cadastrée B 244 dont la Commune est propriétaire.



Risque majeurs :

La Commune d'Aulon dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Le bâtiment est situé dans la zone bleue.

Objectifs :

- **Accessibilité :**
 - Voir notice d'accessibilité
- **Performance Energétique :**
 - réduction **de l'ordre de 50% sur la consommation en énergie primaire** du bâtiment.

Le bouquet de travaux proposé par la maîtrise d'œuvre est le suivant :

- remplacement des menuiseries extérieures, création de nouvelles ouvertures pour apporter de la lumière naturelle et renforcer l'isolation
- Isolation des plafonds en rampant par 240 m de laine de bois, $R_{th} > 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (Fiche technique jointe)
- Mise en œuvre d'un poêle à granulés pour le chauffage de la salle des fêtes (appoint par radiateurs électriques pour les bureaux).
- les luminaires seront à technologie LED.
- **Usages communaux et associatifs:**
 - Equipement du bâtiment en nouvelle technologie internet, vidéo projection, sonorisation.
 - Equipement de poste de travail pour les élus.

